BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 315

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

Ventes et cessions

822 020 418 RCS Vienne.
ECOCONCEPT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 21500.00 EUR.
Adresse : 92, Avenue Gabriel Péri, 38150 Roussillon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 et 4 Août 2020, la société absorbante COREALLYANCE, société par actions simplifiée au capital de 115.000 € dont le siège est sis ROUSSILLON (38150) 92 Avenue Gabriel Péri, immatriculée au R.C.S. de Vienne sous le n° 810 023 358, Et les sociétés absorbées : 2LMO, société par actions simplifiée au capital de 25.500 € dont le siège est sis BOURG DE PEAGE (26300) 95 Allée du Nyonsais, immatriculée au R.C.S. de Romans sous le n° 818 792 624, HOMERUN, société par actions simplifiée au capital de 55.000 € dont le siège est sis ANNECY (74960) 2 Route de Nanfray Cran-Gevrier, immatriculée au R.C.S. de Annecy sous le n° 817 895 196, ECOCONCEPT, société par actions simplifiée au capital de 21.500 € dont le siège est sis ROUSSILLON (38150) 92 Avenue Gabriel Péri, immatriculée au R.C.S. de Vienne sous le n° 822 020 418, Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption, les sociétés ABSORBEES faisant apport à la société ABSORBANTE ; Pour 2LMO de la totalité de son actif s'élevant à 1.227.631 €, à charge de la totalité de son passif s'élevant à 1.057.307 € soit un apport net de 170.324 €. Le boni de fusion s'élève à 144.824 €. Pour HOMERUN de la totalité de son actif s'élevant à 1.184.060 €, à charge de la totalité de son passif s'élevant à 1.098.186 € soit un apport net de 85.874 €. Le boni de fusion s'élève à 30.874 €. Pour ECOCONCEPT de la totalité de son actif s'élevant à 183.328 €, à charge de la totalité de son passif s'élevant à 63.973 € soit un apport net de 119.355 €. Le boni de fusion s'élève à 97.855 €. Il est précisé qu'il n'y a pas de rapport d'échange. La société ABSORBANTE détenant la totalité des actions des sociétés ABSORBEES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital au titre de la fusion. Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du Code de Commerce, deux copies certifiées conformes par la société concernée du projet de fusion ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne en date du 7 Août 2020 pour la société absorbante, au Greffe du Tribunal de Commerce de Romans en date du 6 Août 2020 pour la société 2LMO, au Greffe du Tribunal de Commerce d'Annecy en date du 7 Août 2020 pour la société HOMERUN, et au Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne en date du 6 Août 2020 pour la société ECOCONCEPT..